



**DELEGATIONS CONSENTIES
AU MAIRE : COMPTE-RENDU
AU CONSEIL MUNICIPAL**

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/20

L'an deux mil quinze, le onze mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 avril 2015

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, GONON Florence, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre, SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : François PINATEL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :
Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,
Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2024,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire :

VENERA Philippe : du 04 mai 2015 au 31 juillet 2015

MICHEL Martine : du 18 mai 2015 au 31 août 2015.

Décision du 20 mars 2015 : acceptation du devis de la société « Alp Dépannage », 38860 LES DEUX ALPES, concernant des travaux de mise aux normes électriques à l'épicerie des Ors. Montant du devis : 1 874,40 € TTC.

Décision du 24 mars 2015 : acceptation du devis de la société « DECO PLUS SOLABAIE », 38000 GRENOBLE, concernant l'installation de rideaux à la salle polyvalente. Montant du devis : 4 831,20 € TTC.

Décision du 17 avril 2015 : acceptation du devis de la société « Charpente et Menuiserie de l'Oisans », 38520 BOURG D'OISANS, concernant la création d'une terrasse en bois devant l'épicerie des Ors. Montant du devis : 9 486 € TTC.

Décision du 20 avril 2015 : acceptation du devis de la société « Direct Collectivités », 33270 FLOIRAC, concernant l'équipement des couchages aux refuges des Clots et des Mouterres. Montant du devis : 5 325,60 € TTC

Décision du 27 avril 2015 : acceptation du devis de la société « EGSOL », 6 rue des Essart, 38610 GIERES, concernant le diagnostic géotechnique des trois murs de soutènement d'accès à la bergerie. Montant du devis : 4 975,20 € TTC

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

